



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



19113154

le,

Déposé / Reçu le

09 AOÛT 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0890 005 286

Nom

(en entier) : IMMOBILIERE DU CHATEAU D'OR

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée d'Alsemberg 1037, 1180 Bruxelles

Objet de l'acte : Démissions de mandats d'administration / Remplacement et nomination du
représentant permanent d'un administrateur personne morale

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2019 :

Par un vote spécial et à l'unanimité, l'Assemblée entend et accepte la démission de Monsieur Marc Verbruggen de son mandat d'administrateur. L'Assemblée le remercie et le félicite pour le travail effectué durant toute la durée de son mandat.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 juin 2019 :

Par un vote spécial et à l'unanimité, le Conseil prend acte et accepte la démission de leurs mandats d'administrateurs délégués de Messieurs Marc Verbruggen et Sébastien Mesnard. Le Conseil les remercie et les félicite pour le travail effectué durant toute la durée de leurs mandats. Le conseil remercie également Monsieur Sébastien Mesnard d'accepter de continuer à accompagner et soutenir la société en sa qualité d'administrateur.

Par décision du 24 avril 2019, le Conseil d'Administration de la SA Orpimmo (BCE n°0870.166.709) a nommé en remplacement de monsieur Marc Verbruggen, monsieur Geert Uytterschaut en tant que représentant permanent de la société pour les mandats d'administrateur et administrateur-délégué qu'elle exerce à ce jour dans la SA Immobilière du Château d'Or.

Pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration rappelle qu'à l'occasion de sa réunion extraordinaire du 10 août 2016, l'Assemblée Générale a accepté la démission de son mandat d'administrateur de la SA IMMO BLUCHER (BCE n°0422.882.584).

Orpimmo SA
Administrateur-délégué
représentée par M. Geert Uytterschaut,
représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).